



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la psychiatrie en France dans le contexte du covid-19

Question écrite n° 28461

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la psychiatrie en France dans le contexte de covid-19. Les personnels soignants des services hospitaliers de psychiatrie disposent de peu de masques de protection sanitaire et semblent être oubliés dans la distribution de ces moyens. Le secteur de la santé mentale fait par ailleurs l'objet de vives inquiétudes. Le suivi des patients est effectivement profondément perturbé par le confinement. Le suivi par téléphone ne permet pas de compenser les rencontres avec les patients de façon satisfaisante. La suppression des visites des familles et des enseignants ainsi que la suppression de l'accès aux espaces collectifs sont déstabilisants pour les patients. Le contexte sanitaire peut aussi être source d'angoisses pour les patients. Des difficultés apparaissent également pour éviter la promiscuité dans les lieux de privation de liberté. De nombreux services d'urgences psychiatriques ont en outre été fermés pour réaffecter les personnels à la lutte contre le covid-19. Tous ces bouleversements sont sources de tension dans le secteur de la santé mentale. Cette situation est aggravée par le risque de contamination et de propagation du virus dans les établissements psychiatriques. La prise en charge médicale de patients psychiatriques atteints de covid-19 pourrait se révéler impossible. Aussi, elle aimerait savoir les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin d'accompagner le secteur de la psychiatrie dans le contexte de covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28461

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2794

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)